

Réunion métier des bateaux de commerce du réseau Sud-Ouest Le 07 février 2017 Compte-rendu

Liste des participants

ROLAND BONNET	VNF/DT Sud-Ouest / CHEF ADVE
JEAN-MARC POUGNET	VNF/DT Sud-Ouest /ADVE/US
M. PIERRE GAUDRY	CAF
M JACQUES RIBO	CAF/UPCM

Absent

M. JEAN-MARC SAMUEL	CNBA
---------------------	------

RGP/RPP

le CAF évoque le fait que le RGP n'oblige plus les bateaux de moins de 20 m (menues embarcations), à détenir les textes à bord.
C'est un problème car les bateaux de location entrent dans cette catégorie.
Il faudrait un minimum d'extraits à disposition des primo-navigants.
Cela sous-entend que le canal est un parc de loisir et que rien n'est règlementé.

Le service précise que les loueurs ont inclus ces documents dans leurs carnets de bord. Il leur sera proposé de présenter le contenu à la prochaine CLU.
De plus lors de la dernière réunion métier avec la FIN l'idée de la conception d'un visuel au format A4 reprenant les thèmes principaux (règles de vitesse, amarrage, etc...) bien visible dans les cabines de tous les bateaux avait été adoptée.
Le BU en avait fait une ébauche qui demande à être étudiée.

Les usagers soulèvent également le problème des sociétés louant de petits bateaux électriques qui envahissent le canal. Leur gabarit et leur manque de puissance en font des embarcations dangereuses car invisibles pour les bateaux de 30m.

Le service a essayé de répertorier les bases de ces sociétés. Mais ces sociétés ne sont pas tenues de faire de déclaration de flotte car ces bateaux ne sont pas immatriculés, font moins de 5m et sont dotés de moteurs n'excédant pas 6 cv. D'autant que même les restaurants ou bars établis sur le canal incluent cette activité dans leurs prestations.

Il faudrait que le service, avec le concours des usagers professionnels, puisse définir les endroits où le problème est évident, pour essayer de réglementer ces locations. Deux sociétés se sont récemment installées à Villeneuve-les Béziers et à Cers.

D'après le CAF les paddles sont maintenant répertoriés comme "engins de plage" à ce titre il faudrait leur interdire l'usage du canal. Le service va se renseigner sur ce point.

Bilan des embarcadères qui posent problème.

En général les embarcadères sont à 30m alors que les usagers les souhaitaient à 60m. Le service va étudier la possibilité d'en allonger certains.

- Castelnaudary : bien 2 embarcadères. Mais manque un en amont du pont St Roc. Ce n'est pas un oubli mais un refus de la subdivision.

- Carcassonne : manque pieux à l'aval du pont SNCF rive droite.

- Trèbes : en amont du pont il faudrait décaler les panneaux au plus près du pont et sur 60m idéalement.

- Argens : il faudrait curer.

- Ventenac : la "Marie -Thérèse" squatte l'embarcadère, manifestement avec l'aval de la subdivision.

Le service va se renseigner pour déplacer les panneaux vers l'aval.

A noter : Il existe une zone de stationnement à l'aval du pont, rive gauche assortie d'un panneau d'autorisation de stationner avec un cartouche "priorité aux bateaux à passagers" sur 60m.

- Le Somail : un embarcadère à l'amont du premier pont comme prévu mais pas de pieux.

En aval il existe un emplacement non prévu mais avec un panneau bleu.

le CAF estime que cela constituerait un bon garage à bateau car au droit d'un viradou.

- Sallèles (amont du pont de la Cesse) : ce n'est pas le point qui avait été souhaité. Ce qui avait été prévu c'était à la limite du déversoir en rive gauche. De plus il n'y a pas de pieux et la zone est en 30m.

SLE a un programme annuel de battage de pieux. L'information sur ce sujet leur sera remontée.

Il faudrait que le programme de défenses de berges tienne compte des zones d'embarcadère pour éviter les effondrements.

Exemple : en amont de l'écluse ronde côté Hérault (canalet-haut) tout a été refait à neuf mais sans tenir compte de la navigation. Un contre talus a été ajouté devant les pieux d'amarrage et a réduit le tirant d'eau, empêchant l'accostage.

- Jonction : déplacer les bateaux sur l'autre rive. Le service peut engager la procédure de déplacement d'office des bateaux sans titres qui gênent. C'est une zone importante pour les bateaux à passagers. L'embarcadère est au bon endroit mais pas de tirant d'eau donc l'amarrage se fait à 2m de la berge. L'idéal c'est en Rive droite.

- Capestang : rive droite les panneaux P bleus sont à changer il faut mettre les A5 prévus dans la dernière campagne.

- Colombiers : il faudrait 30m de plus (même si sans aménagement).

- Béziers Fonserannes : Il serait bien que l'ancien embarcadère en amont soit conservé en plus du nouvel l'aménagement.

Le service va demander à la subdivision si c'est envisageable.

- Béziers Port :un bateau privé (Belge à priori) doit être déplacé car il empiète sur la zone d'embarquement.

Le point d'eau demandé à Trèbes sera réservé à l'UPCM. protégé par un système de fermeture à cadenas, dont seuls les adhérents auront la clé.

- Villeneuve Les Beziers ok

- Portiragne : il manque quelques pieux

- Vias : toujours en 30m.

Souvent les bateaux à cabine fonctionnent à 2 bateaux, d'où l'intérêt de doubler la dimension de la zone.

- Agde amont de l'écluse ronde : actuellement il existe un embarcadère de 60m doté d'un panneau autre que le panneau de police officiel.

Le service va se renseigner auprès de la subdivision pour le changer.

Problème de cohabitation avec le Capitan (les bateaux du soleil) qui fait 38m.

Il est souhaitable que la partie en biais, à l'amont du pont soit considéré comme garage à bateaux.

Le bureau des usagers l'a déjà répertorié comme tel. Le problème réside dans le choix du panneau.

Les usagers pensent que pour la saison, il suffit de rallonger la zone d'embarcadère de 30m.

Le service précise que comme des travaux vont être engagés pour l'aménagement du port la configuration actuelle va évoluer. Une réflexion débute entre VNF et l'agglomération d'Agde et il serait bien que les professionnels y soient associés.

Pour l'instant l'objectif est de creuser la darse. Un syndicat mixte est en train d'être créé. Un opérateur sera ensuite recruté pour la gestion du port.

La gestion des berges tiendra compte des besoins des usagers car VNF sera partie prenante.

Aujourd'hui on ne parle plus de concession mais de convention de gouvernance.

Pour terminer les Onglous : en rive droite. Problème avec la COT des Glénans dont les bateaux empiètent en amont du quai.

Le service va vérifier l'emprise de la COT des Glénans pour régler ce problème.

Garages à bateaux

Les garages à bateau sont absolument nécessaires aux endroits ayant une forte activité: Agde, Colombiers, Fonserannes, Béziers, le Somail.

Aux Onglous, l'idéal serait de libérer la darse en rive gauche qui pourrait servir de garage à bateaux et laisse la possibilité de faire demi-tour.

Possible seulement si aucune COT.

La difficulté réside dans le choix des panneaux à implanter sur ces zones.

Le second problème c'est qu'à l'instar des embarcadères, les garages à bateaux doivent être décrits dans le RPP.

Il se peut qu'un simple arrêté préfectoral fasse l'affaire. Le service se renseignera auprès de l'AIE et du service juridique.

Assainissement

Les départements du Gard et de l'Hérault travaillent sur la problématique de l'assainissement sur le canal du Rhône à Sète. VNF s'est entendu avec l'Hérault pour que la même étude soit faite sur le Canal du Midi.

Le bureau des usagers a fourni les coordonnées des représentants des instances du réseau Sud-Ouest à M. Castera du bureau Hydretudes. il entrera en contact avec eux pour évaluer les besoins et prévoir les équipements accessibles à tous les usagers.

questions diverses

Au sujet du lac de St Ferréol, quand sera-t-il rempli?

Le remplissage doit débuter au mois de mars.

Par ailleurs, on constate que malgré l'absence de réserve dans Saint-Ferréol le niveau de nos réserves pour la saison est dans la moyenne.

Si l'on rajoute le volume moyen de Saint-Ferréol d'un mois de février qui s'élève à environ 3 hm³, le niveau de nos réserves serait proche du niveau maximum.

Le point sur les réserves d'eau sera communiqué mensuellement aux usagers.

Concernant la problématique de passage à Sallèles, comme il l'a déjà été signalé, suite à une instruction du siège, le subdivisionnaire de Languedoc Est a pour directive de ne plus procéder à la manoeuvre à l'aveugle par l'intermédiaire du PCC. C'est un problème de sécurité.

Les usagers précisent qu'ils n'ont pas plus de visibilité à bord. Ce n'est pas un problème de sécurité car le danger existe de toute façon aux écluses. C'est un problème de responsabilité.

Le fait d'appeler le PCC en demandant d'effectuer la manoeuvre, équivaut à tourner une perche quand il y en a une.

Il faut tenir compte qu'il est difficile pour un bateau de 30m de débarquer un passager pour rejoindre la borne. Il faudrait un équipier dédié pour marcher à côté du bateau constamment.

Ces problèmes devaient être réglés avec la télécommande, mais celle-ci tarde à être mise en activité.

Une réunion interviendra après le 20 mars pour le groupe de travail des garages à bateaux.

Le BU termine de cartographier les zones souhaitées, envoie aux subdivisions pour avis, et revient vers les usagers pour en débattre.

L'idée est d'associer les subdivisions concernées au groupe de travail pour accélérer le processus et éviter les aller-retour de fichiers.

Clôture de la réunion.